

Histoire de la ville de Parthenay, de ses anciens seigneurs et de la Gâtine du Poitou. Par Bélisaire LEDAIN, avocat, membre de la société des Antiquaires de l'Ouest. Paris, 1858.

## **Chapitre IX**

« LA RÉVOLUTION. »

### **Sommaire**

*Parthenay, chef-lieu de district. — M. Chasteau, député à l'Assemblée législative. — Le tribunal de district. — L'administration du district. — La municipalité ; quelques-uns de ses actes. — Le clergé. — Société des Amis de la Constitution. — Le général Leféron. — Premiers mouvements de la Vendée. — Adresse du district de Parthenay à la Convention. — Guerres de la Vendée : M. de Lescure et Westermann à Parthenay. — Mission de M. Guilhaud. — Nouvelle apparition de M. de Lescure à Parthenay ; sa modération. — Divers arrêtés de la municipalité. — Le régicide Ingrand à Parthenay. — Le tribunal et la municipalité en l'an III et en l'an VIII.*

Nous croyons devoir nous arrêter ici en présence de graves événements encore trop rapprochés de nous pour être appréciés avec une entière liberté d'esprit. Il n'est jamais permis de sacrifier les droits de la vérité et de transiger avec les vrais principes. En racontant ces jours d'illusion, d'entraînement et de passions politiques, l'impartialité de l'histoire pourrait devenir cruellement blessante pour des noms encore vivants. Nous allons donc nous contenter d'enregistrer sommairement, selon l'ordre chronologique, les principaux faits de la période révolutionnaire.

En vertu des décrets de l'Assemblée constituante, des 26 février et 4 mars 1790, qui divisent la France en départements, districts et cantons, la ville de Parthenay est érigée en chef-lieu de district. Auparavant elle était le chef-lieu d'une subdélégation contenant 51 paroisses (\*) [Les subdélégués relevaient de l'intendant de la province; leurs fonctions étaient à peu près semblables à celles de nos sous-préfets actuels. Un des derniers subdélégués de Parthenay a été M. Armand-Chartes Chaboceau en 1766 et 1767.].

L'Assemblée n'avait point encore désigné le chef-lieu du département des Deux-Sèvres, mais elle avait décidé provisoirement que l'administration départementale siégerait alternativement à Niort, à Saint-Maixent et à Parthenay, car ces trois villes se disputaient vivement l'honneur de tenir le premier rang.

M. Augustin Chasteau, procureur à Parthenay, soutient avec feu les intérêts de sa ville natale, et fait valoir dans plusieurs brochures les droits très sérieux que lui donne sa position centrale dans le département. Malgré ses efforts, malgré un vote favorable à Parthenay, émis le 9 août 1790 par les administrateurs du département, Niort l'emporte. Un décret, du 16 septembre 1790, désigne cette ville pour être le chef-lieu des Deux-Sèvres (\*) [Hist. de l'adm. sup. des Deux-Sèvres depuis 1790, par M. Jures Richard, avocat, t. 1er.].

M. Chasteau est élu président de l'administration départementale. Parmi les membres qui la composent, on remarque deux habitants de Parthenay, MM. Sionneau et Sauzeau, avocats. Homme doux et généralement estimé, partisan de la monarchie constitutionnelle et ennemi de l'anarchie, M. Chasteau, dans le cours de ses fonctions comme président du département, ne craint pas de combattre les tendances démagogiques du club de Niort et du journal des Deux-Sèvres. Au mois de septembre 1791, il est élu député à l'Assemblée législative à une majorité de 227 voix sur 300 votants (\*) [Hist. de l'adm. sup. des Deux-Sèvres depuis 1790, par M. Jules Richard, avocat, t. 1er.].

Le tribunal de district de Parthenay, institué en vertu de la loi du 24 août 1790, est composé

de la manière suivante : MM. Michel-Ange Allard, président ; Louis Sionneau, Paul Allonneau et Jérôme Ayrault, juges ; André de la Fargue, commissaire du roi, et Jean-Baptiste Guilhaud, greffier. Installation des nouveaux juges le 22 décembre 1790 : le président, le commissaire du roi et Joseph Gaby, l'un des hommes de loi, prononcent chacun un discours. Les hommes de loi et les huissiers prêtent le serment d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir la constitution décrétée par l'Assemblée et acceptée par le roi. Au mois de novembre 1792, la composition du tribunal est modifiée de la manière suivante : MM. Sionneau, président ; Bouchet, Ayrault, Allard et Allonneau juges ; Thibaut, commissaire national (\*) [Anciens registres d'audience du greffe du tribunal de Parthenay. M. Ayrault, nommé juge à la révolution, occupait déjà des fonctions judiciaires. Il fut le dernier bailli de Parthenay.].

L'administration du district de Parthenay se compose en 1791 de MM. Bastard père, Supervielle, Bouchet, administrateurs ; Ardouin, procureur-syndic ; Hamelin et Bonnin, secrétaires. Plus tard, en l'an II (1794), voici quelle était la composition du directoire du district : MM. Guillon, président ; Lériget, Gaby, Hamelin, Supervielle, agent national ; Bonnin, secrétaire.

M. Allard est élu maire de Parthenay au mois de février 1790. Il est remplacé au mois de novembre de la même année par M. Etienne Rivet, ancien chanoine de Sainte-Croix. La municipalité se composait alors de la manière suivante : MM. Rivet, maire ; Boutet, Cornuau, Picard, Guillon, Pineau, Chaigneau, Taffoireau, Bouchet, officiers municipaux ; Gautier, Bernardeau aîné, Pruel, Teilleux aîné, Teilleux jeune, Cornuau-Poynot, Barbau, Baudet, Louis Guionnet, Pain-Maingotière et Macé, notables formant le conseil général de la commune ; Giraudeau, procureur de la commune ; Ledain, secrétaire-greffier (\*) [Registres des délibérations de l'hôtel de ville de Parthenay.].

Le 29 mai 1791, le conseil autorise l'établissement d'une caisse patriotique : on fait imprimer pour quinze mille livres de bons, dont 5000 de 20 sols, 5000 de 40 sols et 5000 de 60 sols (\*) [Idem.].

M. Rivet, ayant été nommé vicaire de l'évêque constitutionnel des Deux-Sèvres, se démet de ses fonctions de maire le 14 juin 1791. M. Bazile, curé de Saint-Jacques, est élu à sa place le 26 juin ; mais il demande un délai pour accepter (\*) [Registres des délibérations de l'hôtel de ville de Parthenay.].

MM. Boutet et Bouchet, officiers municipaux, et Giraudeau, procureur de la commune, sont délégués par le conseil pour se transporter dans les couvents des Ursulines et des dames de l'Union-Chrétienne, afin de faire mettre à exécution l'art. 3 du décret du 22 mars 1791, qui oblige toute personne chargée d'instruction publique de prêter le serment civique. Arrivés au couvent de l'Union-Chrétienne, le 25 juin 1791, les commissaires obtiennent, sans trop de difficultés, des religieuses le serment d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi. Mais les administrateurs du directoire du district, accompagnés d'un détachement de garde nationale, étant survenus en cet instant et ayant voulu faire ajouter à la formule du serment l'obligation de reconnaître l'évêque constitutionnel des Deux-Sèvres, les religieuses refusent formellement de le prêter dans cette forme, et demandent au surplus à quitter leur maison et à vivre librement. Le procureur-syndic leur ordonne alors d'évacuer le couvent dans quinze jours et fait apposer les scellés. Les commissaires se transportent ensuite au couvent des Ursulines. Ces religieuses loin d'imiter la conduite courageuse des dames de l'Union-Chrétienne, prêtent le serment schismatique qui leur est demandé avec l'enthousiasme le plus chaud et la manifestation du patriotisme le plus pur, dit le procès-verbal (\*) [Registres des délibérations de l'hôtel de ville de Parthenay.]. [On est loin, ici, de l'idée que prône notre auteur en début de ce chapitre quant à son impartialité et à son souhait de ne pas prendre position : « En racontant ces jours d'illusion, d'entraînement et de passions politiques, l'impartialité de l'histoire pourrait devenir cruellement blessante pour des noms encore vivants. Nous allons donc nous contenter d'enregistrer sommairement, selon l'ordre chronologique, les principaux faits de la période révolutionnaire. »]

M. Bazile ayant refusé les fonctions de maire, M. Giraudeau est élu à sa place le 10 juillet

1791, et M. Baudoin est nommé procureur de la commune.

Un arrêté de la municipalité du 18 août 1791 ordonne qu'il sera fabriqué 2000 cartouches pour la garde nationale.

Le 25 août 1791, les dames le Chapelier, la Guionnais, Jeanne Clémenceau et Marguerite Desjars, religieuses de la congrégation de Saint-Thomas de Villeneuve, déclarent qu'elles ont l'intention de quitter l'hôpital de Parthenay dans le délai de six mois, en vertu de l'art. 19 du titre 2 de la loi du 14 octobre 1790. La municipalité leur donne acte de cette déclaration (\*) [I dem.].

Proclamation de la Constitution, le 16 octobre 1791, sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Toutes les autorités constituées se rendent ensuite avec la garde nationale à l'église de Saint-Laurent pour assister au chant d'un Te Deum. Le maire monte en chaire et prononce un discours. Le soir, un feu de joie est allumé sur la place du marché (\*) [I dem.].

Renouvellement de la municipalité le 14 novembre 1791. M. Giraudeau est réélu maire ; MM. Mousset, Jallay, Teilleux jeune et Cornuau-Poynot sont nommés officiers municipaux ; M. Ayrault de la Touillère est élu procureur de la commune. Les membres du conseil sont MM. de la Fargue, commissaire du roi, Mignonneau aîné, chirurgien, Racomet, orfèvre, Allard, juge, Boutet, marchand Sionneau, juge, Gaby, curé, Baudry, boulanger, Lory, teinturier, Thibaut, suppléant, Vincent, fabricant (\*) [Registres des délibérations de l'hôtel de ville de Parthenay.].

Le 3 décembre 1791, le conseil, vu le mauvais état de l'hôtel de ville, demande au directoire du district un autre local pour ses séances. Le directoire y met de la lenteur et du mauvais vouloir : la municipalité s'adresse à l'administration départementale. Duchastel, administrateur du département, est envoyé à Parthenay pour examiner cette affaire (\*) [I dem.].

Le 12 février 1792, le conseil décide qu'on écrira à la commission administrative des affaires du comte d'Artois, pour lui proposer de traiter de la vente des halles, prisons, palais de justice et boucheries qui appartiennent à ce prince, après avoir obtenu l'autorisation préalable du directoire du département. Le conseil décide également le même jour qu'on enjoindra aux propriétaires des jardins attenants aux remparts de ville non compris dans l'abandon de 1749, de s'entendre avec la municipalité pour se charger de l'entretien de ces murailles, aux mêmes conditions que celles acceptées autrefois par les personnes qui obtinrent cette concession en 1749 ; faute de quoi, les propriétaires seraient tenus de faire clore leurs jardins d'un mur ordinaire construit à une certaine distance des murs de ville (/\*) [Registres des délibérations de l'hôtel de ville de Parthenay.].

Le 30 mars 1792, après communication d'une lettre du procureur-syndic du district relative au séquestre des biens des émigrés, « le corps municipal arrête qu'il sera pourvu à la conservation desdits biens, tant meubles qu'immeubles, et reconnaissant dans le ressort de cette municipalité MM. Chouppes, Châteigner, Cossin, Desfrancs, y domiciliés ordinairement et maintenant émigrés, suivant la voix publique, il sera pris, dans le plus court délai, les précautions nécessaires pour la sûreté des meubles qui garnissent leurs maisons, soit en y apposant les scellés, soit en en faisant une description, de laquelle opération le bureau demeurera chargé (\*). [I dem.] »

Le 20 août 1792, le conseil arrête qu'il tiendra désormais ses séances dans une partie des bâtiments de l'Union-Chrétienne (\*) [I dem.].

Le 6 décembre 1792, installation d'une nouvelle municipalité. Voici sa composition : MM. Jean Ardouin, maire ; Chaboceau, Boutet, Guy Gnillon, Racomet, Jarry, Cornuau, officiers municipaux ; Allard, Sionneau, Berthonneau, Bazile, Bouchet, Dru aîné, Thibaut, Macé jeune, Lory, Gaby, Poyrault, Pruel, Gautier aîné, Genay, Lahaye, Ayrault, Picard aîné, notables du conseil.

Le 22 décembre 1792, le conseil décide que les officiers municipaux se transporteront dans toutes les églises pour enlever les registres d'état civil et les porter aux archives de la municipalité.

Un décret de la Convention du 1er janvier 1793 supprime toutes les paroisses de Parthenay, à l'exception de celle de Saint-Laurent (1) [Reg. des délib. de l'hôtel de ville de Parthenay.].

Un arrêté du conseil du 7 janvier 1793 décide que les meubles, effets et vases ou autres

objets en or ou en argent, servant au culte dans les églises supprimées, seront transportés à la municipalité pour être remis au directoire du district (\*) [Idem.— L'église de Ste-Croix fut conservée à titre de succursale.].

Constitution civile du clergé (1790). Dans l'archiprêtré de Parthenay, deux curés seulement restent fidèles à l'Église ; ils refusent le serment schismatique et sont obligés de s'exiler en Espagne pour se soustraire à la persécution. Ce sont MM. Allard, chanoine, curé de la collégiale de Sainte-Croix, et Bastard, alors curé d'Oroux, et, après le concordat, successivement curé de Mazière et de Saint-Laurent de Parthenay. Tous les autres, entraînés par l'autorité et l'exemple du curé de Saint-Laurent d'alors, ont la faiblesse de prêter le serment constitutionnel. [Notre historien se fait une nouvelle fois juge...] Deux deviennent vicaires épiscopaux, l'un de l'évêque schismatique de Saint-Maixent, et l'autre de celui de Nantes. Trois ou quatre s'oublient jusqu'à contracter un mariage sacrilège.

Voici les noms des curés constitutionnels de Parthenay en 1792 MM. Delahaye, curé de Saint-Laurent ; Mousset, curé de Saint-Jean ; Mauricet, curé du Sépulcre ; Poignand, curé de Notre-Dame-de-la-Couldre ; Bazile, curé de Saint-Jacques ; Gaby, curé de Saint-Paul, et Porcher, curé de Châtillon.

Formation des clubs. Organisation de la Société des Amis de la Constitution de Parthenay. Trois commissaires, MM. Leféron, Robert et Gaby, sont chargés d'en dresser les statuts et règlements. L'ouverture de la Société a lieu le 14 août 1791. Elle tient ses séances trois fois la semaine, le mardi, le vendredi et le dimanche dans la vaste église des Cordeliers confisquée par la révolution. Voici le préambule imprimé en tête des règlements : on y remarquera cette phraséologie pompeuse et enthousiaste qui est le caractère dominant de tous les écrits de cette époque :

« Les droits de l'homme, reconnus et consacrés par un décret immortel ; les droits de l'homme sur lesquels reposent la liberté, la sûreté des personnes et des propriétés, sont attaqués de toutes parts par les ennemis du bien public. L'égalité qu'ils établissent, parmi les êtres que l'Auteur suprême créa à son image, blesse l'orgueil et la vanité de ce que nous appelions ci-devant grands et de cette caste privilégiée ci-devant connue sous le nom de nobles.

L'indignation qu'ils ont conçue contre l'égalité qui les rapproche trop de la nature, et qui leur fait connaître leur néant politique, les porte aux excès les plus criminels. La plupart sans religion et sans mœurs, avant les effets de notre heureuse constitution, fondée sur les droits sacrés et imprescriptibles de l'homme, arborent aujourd'hui l'étendard du plus dangereux et du plus cruel fanatisme. Les calomnies les plus atroces ont été les premières armes dont ils se sont servi contre nos augustes représentants. Trop faibles avec cette arme que l'esprit éclairé repousse avec mépris, ils se sont ligüés avec les ci-devant chefs de notre religion, liés par leur naissance et par leur intérêt personnel, pour faire cause commune. A l'instant des instructions soi-disant pastorales, accompagnées de promesses éphémères, des mandements incendiaires sont répandus dans les villes avec profusion, même dans les campagnes et dans les cloîtres... Le bouleversement paraît général, la cause d'un Dieu de paix était en danger, et partout on se disposait à répandre jusqu'à la dernière goutte de son sang pour la soutenir. Mais la fermeté de nos augustes représentants, leur déclaration de n'avoir voulu ni pu toucher aux dogmes de la religion, qu'ils ont seulement rappelée à sa pureté primitive ; les instructions des corps administratifs, dictées par la sagesse la plus consommée ; les lumières de la philosophie, et encore plus les calomnies, les fourberies des lâches athlètes qui se sont présentés pour soutenir une cause qu'ils disaient toute divine, ont bientôt dévoilé leurs indignes manœuvres et fait tomber le masque sous lequel ils cachaient leur figure hypocrite. »

« Le désordre, il est vrai, a régné dans quelques parties de la France, mais plus des trois quarts s'en sont garantis. C'est avec une bien douce satisfaction que nous voyons le district de Parthenay, gouverné par des prêtres sages et éclairés, allier à la vraie morale évangélique les principes de la constitution nouvelle, qui assurent la félicité publique.

Les dangers dont l'État était menacé par la Cabale des ci-devant grands qui cherchaient à faire revivre l'ancien régime, par le fanatisme des prêtres réfractaires qui obstruaient par des instructions perfides et des prédications incendiaires, les sources d'une paix générale, ont réveillé le patriotisme de tous les gens de bien, des véritables citoyens, qui, dans presque toutes les villes, ont formé des Sociétés des Amis de la Constitution, qui se sont vouées à combattre les erreurs, et à mettre les citoyens en garde contre les insinuations des malintentionnés. »

« Admirateurs de leurs généreux efforts, nous partageons de cœur et d'esprit leurs utiles travaux. Environnés de moins d'écueils, et vivants dans une parfaite sécurité, par la bonne conduite des habitants de ce district, qui aiment et chérissent les lois, les citoyens de Parthenay n'ont point formé de Société particulière d'Amis de la Constitution. Ils n'en auraient pas eu besoin, puisque toute la ville n'en formait qu'une, animée du même esprit et du même zèle ; mais les idées se communiquaient au dehors individuellement et l'esprit général ne se manifestant pas avec toute l'énergie qui convient à un peuple libre, les citoyens de Parthenay se sont réunis pour former une société d'amis dont le principe et le plus cher des devoirs sera de maintenir notre sublime constitution, en unissant leurs veilles et leurs travaux à ceux de toutes les autres sociétés. »

« La calomnie ni le flambeau du fanatisme portés dans les villes et dans les campagnes n'ont pu faire réussir les ennemis du bien public dans leur sinistre projet. Aujourd'hui ils nous menacent et nous font menacer par des ennemis étrangers. Mais qu'ils tremblent les perfides, et qu'ils ne prennent pas pour base cette cruelle devise : Divise pour régner. L'union a été jurée par les quatre-vingt-trois départements. Ce serment est inviolable et deviendra immortel dans le cœur de tous les amis de la liberté ; il se perpétuera dans nos descendants et chez les races futures. Tous diront plutôt mourir que de devenir esclave. Tel est l'esprit des citoyens de Parthenay. »

« Mais comme il ne serait pas suffisant d'opposer force à la force, et qu'elle deviendrait presque nulle sans les secours pécuniaires ; considérant que ces secours ne peuvent être fournis que par une juste répartition sur tous les individus qui composent l'empire français ; que le nouveau mode décrété par l'Assemblée nationale embarrasse considérablement la majeure partie des habitants des campagnes, les citoyens de Parthenay se proposent et prennent l'engagement d'aider de leurs conseils tous ceux qui en auront besoin, de se transporter sur les campagnes pour travailler, de concert avec messieurs les officiers municipaux et autres commissaires adjoints, au travail préparatoire, à l'imposition foncière et mobilière; de porter la morale civique et un heaume consolateur dans l'esprit de ceux que des discours perfides et insidieux auraient pu inquiéter ou égarer : puissent des vues aussi pures déconcerter les projets des perfides ennemis du bien public ! puisse la société voir réunir dans son sein tous ceux qui ont été égarés soit par des promesses insidieuses, soit par le fanatisme, et compter pour frères et pour amis tous les citoyens de l'empire français. »

Voici maintenant la liste des membres de la Société des Amis de la Constitution :

Messieurs :

Sionneau, président , juge. Désanneaux, chirurgien. Dru aîné. Caunier aîné. Gaby, curé. Andrieux, marchand. Jarry, orfèvre. Robert, ci-devant contrôleur des aides. Deguil, huissier. Thibeau-Olivier. Leféron aîné. Bernard—Parenteau. Racomet, orfèvre. Desfrancs, officier de la garde nationale. Leféron, avoué. Bernard—Leféron. Ardouin, procureur-syndic. Taffoireau fils. Hamelin, secrétaire au district. Chauveau, chef de bureau. Bonnin, secrétaire du district. Lériget.Clozau. Manceau, bourgeois. Bouchet, médecin. Gabard, horloger. Boismenest, huissier. Mignault jeune. Bazille, curé. Allard, président du tribunal. Roy jeune. Cornuau, avoué. Guérinau fils. Ayraut, avoué. Proust. Chaigneau, homme de loi. Thibault-Roux. Marc Caulnier. Genay, marchand. Bouleau, huissier. Taffoireau, capitaine. Girard, huissier. Louis Auriault, tanneur. Nivaux. Lacour jeune. Genay, capitaine des voltigeurs. Louis Bellion. Dorré, chapelier. Guilhaud, greffier. Lorfray aîné. François Laury. Thibault, suppléant. Gaby, homme de loi. Pineau, officier municipal. Cadet aîné, tanneur. Roy aîné Bastard fils. Carré, poëlier. Giraudeau, maire. Louis

Picard, marchand. Hubélin, commis du district. Delafargue, commissaire du roi. Bastard père, administrateur. Ferry, curé de la Ferrière. Santerre-Deschamps. Vincent, sergent des grenadiers. Guy Guillon, marchand. Mignoneau aîné. Mignoneau jeune. Olivier fils. Coireau, médecin. Chaboceau, trésorier. Pruel, chirurgien. Teilleux jeune. Petit aîné. Petit, adjudant. Cornuaud-Poinot. Lorfray jeune. Baudoin, procureur de la commune. Supervielle, administrateur. Pain-Maingottière. Bontemps, traiteur. Biget, capitaine. Chabirant. Bonnet-Grelé fils. Bisson, huissier. Picard, bourgeois. Cornuaud-Guibault. Thibault-Lucet. Thihault fils, marchand. Savard. Cornuaud, officier municipal. Bessé, commis. Ledain, greffier municipal. Crespau. Bouchet, administrateur. Guy Bonnet. Bonnin, huissier à Allonne. P.-P. Boutet, officier municipal. Airault-Latouillère. Rageau, d'Azay. Mouchard, de Secondigny. R.-P. Poignand, L. Porcher, prêtre. Mauricet, curé du Tallus. Verrière, avoué. Guérinau fils, de Vausseroux. Moine fils. Allonneau, juge du tribunal. Brémand, marchand. Gilbert, juge de paix (\*) [Règl. et statuts de la Soc. des Amis de la Const. de la ville de Parthenay, imp. à Niort par Lefranc-Elies.].

Plantation de l'arbre de la liberté sur la place de l'Hôtel-de-Ville, le 25 mai 1792. Toutes les autorités constituées assistent à cette cérémonie du haut d'une estrade (\*) [Registres de l'hôtel de ville de Parthenay.].

Pillage du château de la Meilleraye. Violation du tombeau du maréchal de la Meilleraye dans l'église de Sainte-Croix ; ses cendres sont indignement dispersées. La table de marbre qui surmontait sa sépulture est transportée sur le plan du château.

Formation des bataillons de volontaires. Lors de la formation du premier bataillon des Deux-Sèvres, au mois de septembre 1791, un avocat de Parthenay, Louis-Hyacinthe Leféron, dont la carrière militaire devait être si courte et si brillante, s'engage comme volontaire et est nommé capitaine de la première compagnie. Envoyé à l'armée du Nord au commencement de la campagne de Belgique, en 1792, il se fait remarquer par son courage à la bataille de Jemmapes (6 novembre 1792). Nommé lieutenant-colonel, il prend le commandement du bataillon à la place de M. Rouget-Lafosse de Niort, tué dans cette glorieuse journée. Pendant le siège de Valenciennes, dont il est chargé de diriger la défense en second, il se distingue par son énergie et ses talents militaires. Sorti de Valenciennes en vertu d'une capitulation mémorable, il est élevé au grade de général de brigade, et part avec son bataillon pour l'armée des Pyrénées-Occidentales (1793). Là encore, la réputation de Leféron ne fait que grandir : il gagne l'estime particulière du général Moncey, et son nom est aussi vénéré dans l'armée que celui de Latour-d'Auvergne. Après la paix avec l'Espagne (1795), il est dirigé en Vendée, mais il refuse noblement de combattre contre ses compatriotes, et obtient l'honneur d'être envoyé à l'armée d'Italie sous les ordres du général Bonaparte. Le premier bataillon des Deux-Sèvres qui le suit partout est incorporé dans différentes divisions. Quant à lui, il reçoit le commandement de la 5e demi-brigade d'infanterie de ligne à Milan, et prend part à l'expédition du Tyrol dans la division du général Baraguey-d'Hilliers. A la suite de cette campagne, et après la répression de la révolte du pays vénitien, le général Baraguey-d'Hilliers lui confie le commandement de Venise. Au bout de huit mois, Leféron quitte cette ville pour reparaître sur les champs de bataille. Après le traité de Campo-Formio, il est placé en cantonnement à Ferrare (1797) ; mais les hostilités ne tardent pas à reprendre. Une bataille est livrée devant Vérone le 6 germinal an VII (mars 1799) : Leféron, qui fait partie de la division d'avant-garde aux ordres du général Delmas, traverse toute l'armée autrichienne avec son impétuosité ordinaire et arrive jusque sous les murs de la ville. Tout à coup la retraite sonne, Leféron, abandonné à lui-même, charge une seconde fois à la tête de sa demi-brigade, s'ouvre encore un passage à travers les rangs ennemis et parvient enfin à se dégager. Mais, atteint d'un coup de feu à la tête, il est obligé de se faire porter sur un brancard à l'arrière-garde, car l'armée française bat en retraite, et il ne veut pas rester au pouvoir de l'ennemi. Enfin, il succombe, accablé de fatigues et de chagrins, à Fénestrelle, petite ville de Piémont, le 6 floréal an VII (mai 1799), âgé de 33 ans (\*) [Éloge funèbre des braves du départ. des Deux-Sèvres

morts pour la patrie, prononcé à Niort, le 24 floréal an XI, par le général Dufresse.].

Organisation du deuxième bataillon des Deux-Sèvres en 1792. Parmi les volontaires de Parthenay faisant partie de ce bataillon, on doit citer Auger, Bastard, Philippon, Pernaudeau, Brotier, Passebon, Violleau, Caillon, Coulais, Rivière et Cave. Ces onze braves meurent courageusement sous les murs de Bouchain en voulant sauver leur commandant, Gabriel Proust de Niort, qui venait de tomber couvert de blessures entre les mains de l'ennemi (12 septembre 1793) (\*) [Éloge funèbre des braves du département des Deux-Sèvres morts pour la patrie, prononcé à Niort, le 21 floréal an XI par le général Dufresse.].

Le troisième bataillon des Deux-Sèvres, formé en 1792 et 1793, est envoyé à l'armée des Pyrénées-Occidentales. Au mois de ventôse an III (mars 1795), il est à Tolosa, que les Français viennent d'enlever à l'Espagne. Faisons connaître quelques-uns de ses chefs dont plusieurs sont originaires de Parthenay Prunier, chef de bataillon ; Élie-Alexis Dru, capitaine-adjutant-major ; Estavare, sous-lieutenant ; Lévêque, sergent-major ; Boursier, quartier-maître ; Leboiteux, sergent ; Chaigneau, caporal-fourrier. Le troisième bataillon est envoyé à l'armée d'Italie et incorporé dans la 63e demi-brigade, 6e division. Il est à Venise au mois de fructidor an V (septembre 1797). Ses principaux chefs, membres de son conseil d'administration, sont alors Montmorand, chef de bataillon ; Dru, capitaine de grenadiers ; Rouet, capitaine ; Demonteau, Gautier, Labarrière, Péan.

Premiers mouvements de la Vendée. Au mois d'août 1792, un rassemblement de paysans vient attaquer Bressuire. Cette nouvelle répand l'alarme, à Parthenay. La municipalité fait réparer les portes de la ville et clôt la brèche qui existait depuis longtemps dans la muraille d'enceinte, à l'extrémité de la rue de Gaudineau (\*) [Registres de l'hôtel de ville.]. Bientôt arrivent à Parthenay les gardes nationales de Niort, de Saint-Maixent, de la Mothe-Saint-Héraye qui marchent au secours de Bressuire. La garde nationale de Parthenay se joint à elles. Combat des Moulins-Cornet aux portes même de Bressuire, le 24 août 1792. Odieuses cruautés commises par les républicains après la victoire (\*) [Histoire de la Vendée militaire, par Créteineau-Joly, t. 1er p. 24, 2-éd.— Hist.de Niort, par Briquet, t. 2, p. 27.].

Après la proclamation de la république (21 septembre 1792), les administrateurs du district de Parthenay envoient à la Convention une adresse pleine d'enthousiasme et d'exaltation dans laquelle ils « remercient l'Assemblée de son généreux début, l'excitent à marcher du même pas vers le terme de ses travaux, à juger sans hésiter le tyran qui nous a trahis, et à donner à la France une constitution libre (\*) [Hist. de l'administ. supér. du départ. des Deux-Sèvres, par Richard, t. 1er, p. 144, note.]. »

Les électeurs des Deux-Sèvres, convoqués à Parthenay par un décret du 19 octobre 1792, pour nommer de nouveaux administrateurs du département, choisissent deux habitants de notre ville, M. Sauzeau, déjà membre de la précédente administration, et M. Guilhaud, greffier du tribunal, tous deux fervents républicains (\*) [Idem, p. 136, 137.].

Guerres de la Vendée (1793). On l'a dit bien souvent, et c'est là un fait unanimement reconnu, la Vendée ne se serait jamais insurgée, si la révolution avait su respecter l'exercice du culte catholique. Malgré leur attachement à la royauté et à ce qu'on appelait l'ancien régime, nos populations rurales auraient subi à contre cœur, sans doute, mais enfin avec résignation et patience, le gouvernement démocratique, et jamais la noblesse n'aurait pu provoquer parmi elles un soulèvement sérieux. Mais la révolution, essentiellement irréligieuse et despotique, en voulant leur imposer le schisme, les poussa à la résistance. Voilà la véritable cause de cette lutte prodigieuse, que l'empereur Napoléon 1er appelait une lutte de géants.

Beaucoup de paroisses de la Gâtine prirent part à cette héroïque protestation. La ville de Parthenay, par sa position sur les frontières du pays insurgé, était destinée à tomber tour à tour au pouvoir des républicains et des Vendéens. Les étonnantes victoires des paysans royalistes portaient la terreur parmi les administrateurs des districts et les membres des municipalités, tous ennemis jurés du mouvement contre-révolutionnaire. Le jour même de l'évacuation de

Bressuire par le général Quétineau et de l'occupation de cette ville par les Vendéens (3 mai 1793), MM. de Lescure et de la Rochejacquelein parurent tout à coup en vue de Parthenay à la tête d'une petite troupe. L'alarme se répandit aussitôt parmi les habitants; mais c'était une fausse attaque qui avait pour but de cacher la marche de l'armée vendéenne sur Thouars. Les deux chefs royalistes ne tardèrent pas à disparaître et à rejoindre leurs compagnons (\*) [Mémoires de Madame de la Rochejacquelein.].

L'administration départementale effrayée porta toute son attention sur Parthenay et se mit en mesure d'y envoyer des forces considérables. En attendant elle en confia provisoirement la défense à Bouchet-Martigny, l'un de ses membres (\*) [Hist. de l'administ. supér. du départ. des Deux-Sèvres, par Richard.]. Mais déjà Thouars est emporté d'assaut (7 mai), et les Vendéens victorieux marchent sur Parthenay sous les ordres de Lescure, la Rochejacquelein, Cathelineau, d'Elbée et Marigny. La garnison républicaine, presque toute composée de compagnies de volontaires, ne songea même pas à la résistance elle évacua promptement la ville. Toutes les autorités, les membres du district et du tribunal, les officiers municipaux prirent également la fuite et se dispersèrent de différents côtés. Trois administrateurs du district, MM. Giraudeau-Germond, Bastard fils et Supervielle, avaient fait charger sur deux charrettes les papiers de l'administration et les avaient accompagné à Niort. L'armée vendéenne occupa donc Parthenay sans combattre le 9 mai 1793. Les généraux déclarèrent dans une proclamation qu'ils n'avaient pris les armes que pour rétablir la religion catholique et le trône de Louis XVII. Au bout de deux jours, ils quittèrent Parthenay et se dirigèrent sur la Châtaigneraye, dont ils se rendirent maîtres après un brillant combat (13 mai) (\*) [Hist. de Niort, par Briquet, t. 2, p. 67, 68. — Hist. de l'administ. super. du départ. des Deux-Sèvres, par Richard. — Mémoires de Madame de la Rochejacquelein. — Anciens registres du tribunal de Parthenay.].

La victoire des républicains à Fontenay (16 mai) leur rendit l'espérance. Ils occupèrent de nouveau Parthenay, la Châtaigneraye et Thouars (\*) [Hist. de Niort, par Briquet, t. 2, p. 76.]. Mais une nouvelle série de revers ne tarda pas à venir les accabler. Les Vendéens, successivement vainqueurs à Fontenay (25 mai), à Vihiers, à Doué et à Montreuil, emportent Saumur, le 10 juin, avec un courage extraordinaire. Pendant que la grande armée royaliste poursuit le cours de ses succès sur les rives de la Loire, un détachement de paysans, commandé par Baudry du Plessy et Delafargue, se présente le 14 juin devant Parthenay, et fait parvenir aux habitants la lettre suivante :

« A trois quarts de lieue de Parthenay, en plein champ, le 14 juin 1793, l'an 1er du règne de Louis XVII. »

« Messieurs, frères et amis, habitants catholiques de la ville de Parthenay, nous vous prévenons que nous sommes les soldats des armées catholiques et royalistes, en assez grand nombre pour reconquérir votre ville, et que si vous faites la moindre résistance elle sera réduite en cendre avant que la journée finisse. Pour vous donner des preuves de notre loyauté et modération, qui ont toujours été les guides que nous avons suivis, nous vous faisons passer quatre imprimés émanés du conseil supérieur provisoire d'administration séant à Châtillon-sur-Sèvre. La réponse que nous attendons de vous nous guidera dans la marche que nous aurons à tenir à votre égard. »

« Nous avons l'honneur d'être avec les sentiments les plus distingués, Messieurs les habitants de la ville de Parthenay, vos très humbles et très obéissants serviteurs. »

« Les commandants des armées catholique et royaliste, Baudry du Plessy, commandant en chef; Ph. Delafargue (\*) [Pièces contre-révolutionnaires publiées par B. Fillon.].

On ignore la réponse de la ville à cette sommation, car cet événement secondaire n'a laissé aucune trace dans l'histoire des guerres de la Vendée, et il existe une lacune assez considérable dans les registres de la municipalité de l'année 1793. Mais il est probable que Parthenay, abandonné par une grande partie de ses habitants et dénué de forces militaires, envoya sa soumission aux Vendéens et ne chercha à leur opposer aucune résistance (\*) [Le registre de

l'année 1793 contient la mention suivante « Nota : les délibérations du conseil depuis le 5 février 1793 ont été portées sur un registre provisoire. » Ce registre a été égaré, en sorte qu'il existe une lacune qui s'étend jusqu'au 10 frimaire an II .].

Cependant la Convention faisait des efforts désespérés pour venir à bout de cette redoutable insurrection. Une armée venait d'être organisée à Niort par les soins du général Biron. Son avant-garde campait à Saint-Maixent sous les ordres de Westermann. Le 19 juin, Biron lui ordonne de se porter sur Parthenay. Le moment était bien choisi pour opérer une diversion. Toutes les forces vendéennes se dirigeaient en ce moment sur Nantes, dont elles allaient tenter l'attaque, et cette partie du Bocage se trouvait dépourvue de défenseurs. A la nouvelle du danger, M. de Lescure, à peine rétabli d'une blessure reçue à la prise de Saumur, cherche à arrêter le mouvement des républicains. De son château de Clisson, il invite tous les paysans qui restent encore dans la contrée à se joindre à lui et à se rendre, le 24 juin, à Parthenay qu'il veut essayer de défendre contre l'ennemi. Voici l'un des ordres expédiés par lui dans les paroisses environnantes :

« Au nom de la religion catholique et du roi, il est recommandé aux habitants de la paroisse de Mervent de se rendre dans le plus grand nombre et avec le plus d'armes possible à Parthenay, le 24 juin 1793, à neuf heures du matin. C'est le dernier coup qui nous reste à frapper pour la tranquillité du pays. Ainsi nous ne doutons pas que tout le monde ne s'y porte avec le plus grand zèle. A Clisson, ce 20 juin 1793.

Lescure, de la Marsonnière, Demondion, le chevalier de Beaurepaire (\*) [Pièces contre-révolutionnaires publiées par B. Fillon.]. »

Les paysans furent fidèles au rendez-vous. Le 24 juin M. de Lescure, accompagné des chevaliers de Beauvolliers et de Beaurepaire et de M. de Baugé, occupa Parthenay à la tête de quelques milliers d'hommes. Il fut bientôt rejoint dans la journée par M. Girard de Beaurepaire qui amenait 150 cavaliers. Comme on s'attendait à être attaqué par Westermann qui se trouvait à Saint-Maixent on prit toutes les mesures désirables pour se mettre à l'abri d'une surprise. M. de Baugé et le chevalier de Beaurepaire tirent murer toutes les portes de la ville, excepté celles de Saint-Jacques et du Marchiou. Deux pièces de canon furent mises en batterie à cette dernière ; on y plaça des factionnaires et un poste avancé; enfin on convint que d'heure en heure il partirait une patrouille qui ferait une lieue, puis reviendrait, de façon qu'il y en aurait toujours une dehors. Malheureusement M. Girard de Beaurepaire, chargé de veiller à l'exécution de ces mesures, s'endormit imprudemment, et la patrouille de minuit ne sortit pas. Ce fut ce qui causa la perte des Vendéens. Westermann, qui était parti de Saint-Maixent à quatre heures du soir, à la tête de 1200 hommes, arriva au même instant et parvint jusqu'à la porte du Marchiou sans être aperçu. Les factionnaires sont massacrés et la batterie enlevée. Dès lors ce ne fut plus qu'un carnage. Les Vendéens, surpris dans leur sommeil, tombent sous les coups de leurs ennemis en voulant fuir ; leurs cadavres jonchent les rues de notre ville. M. de Baugé, réveillé par le tumulte, court à la porte du Marchiou, mais il n'était plus temps ; elle était au pouvoir des bleus. Une balle lui casse la jambe ; cependant, grâce à l'obscurité, il n'est point reconnu et parvient à s'échapper. Arrivé au bord de la rivière, il essuie une décharge qui ne lui fait aucun mal; il lance son cheval dans l'eau; une seconde décharge tue le cheval sans l'atteindre encore. Enfin, les Vendéens qui étaient sur l'autre bord parviennent à le retirer et à le mettre hors de danger. Pendant ce temps-là, M. de Lescure, qui avait couché avec M. de Baugé (\*) [Ces deux généraux vendéens logèrent dans une maison de la rue Tête-de-Cheval ou se trouve actuellement le bureau d'enregistrement.], s'échappait à grand'peine par une poterne du château. Il opéra sa retraite sur Amailloux sans être inquiété, puis de là gagna Châtillon avec M. de la Rochejacquelein qui revenait de Saumur en ce moment (\*) [Mémoires de Madame de la Rochejacquelein. — Histoire de la Vendée militaire, par Crétineau-Joly, t. 1er p. 166, 167.].

Westermann n'occupa Parthenay que quelques heures. Il s'empressa d'aller chercher du renfort à Saint-Maixent, car il avait l'intention de pénétrer plus avant dans le Bocage. Il reparut

à Parthenay, le 1er juillet, à la tête d'une forte division. Les Vendéens, qui étaient rentrés de nouveau dans cette ville, l'évacuèrent à son approche. Après avoir recruté dans la ville tous les hommes en état de porter les armes, Westermann ouvrit la campagne par l'incendie du village d'Amailoux et du château de Clisson. C'est le commencement des incendies et des atrocités républicaines. Westermann, déjà tristement célèbre par ses exploits sanguinaires du 10 août, inaugura dans la Vendée cet épouvantable système de dévastations et de massacre qui ne servit qu'à doubler l'énergie des héroïques paysans de l'Ouest. D'abord victorieux sur les hauteurs du Moulin-aux-Chèvres (3 juillet), il est attaqué bientôt avec fureur devant Châtillon par l'armée vendéenne. Après deux heures d'une lutte affreuse, les deux tiers de son armée sont anéantis et le reste fuit en désordre sur Bressuire (5 juillet). La bataille de Châtillon fut fatale aux patriotes de Parthenay. Deux cent soixante-quinze volontaires de cette ville ou des environs furent tués ou faits prisonniers par les Vendéens. La nouvelle de ce désastre y répandit la consternation. Bientôt on vit arriver Westermann avec les faibles débris de ses troupes (6 juillet). Deux mille hommes, envoyés de Niort à son secours par le général Chalbos, l'attendaient à Parthenay. Westermann trouva également dans notre ville deux représentants en mission, Bourdon de l'Oise et Goupilleau, qui l'interrogèrent sur les causes de sa défaite. Il l'attribua à la trahison du lieutenant-colonel de sa légion, Caire, et fit arrêter aussitôt cet officier. C'était à la brillante valeur des Vendéens qu'il fallait s'en prendre (\*) [Hist. de Niort, par Briquet, t. 2. — Hist. de l'admin. Sup. du départ. des Deux-sèvres, par Richard, t. 1er, p. 236.].

Westermann quitta Parthenay le 7 juillet, et continua sa retraite sur Saint-Maixent. La population, presque tout entière, saisie de frayeur, et croyant voir paraître à chaque instant les Vendéens victorieux, abandonna ses foyers ; la ville demeura quelque temps déserte. L'administration départementale, affligée des maux de Parthenay, envoya M. Guilhaud, l'un de ses membres, en mission dans cette ville pour distribuer des secours et prendre des mesures de défense. Il était muni d'un arrêté des représentants Goupilleau et Auguis, dont voici la teneur : « Considérant que la ville de Parthenay a été plusieurs fois prise et pillée par les rebelles ; que le général Westermann, lors de son passage en cette place, emmena avec lui tous les citoyens en état de porter les armes ; qu'ils ont tous été tués ou faits prisonniers dans la journée du 5 de ce mois ; que les femmes et les enfants qui restent à Parthenay sont dépourvus de tous moyens de subsistances et de ressources pour s'en procurer, autorisons l'administration à faire délivrer aux citoyens de Parthenay quelques secours provisoires qui puissent les garantir de la famine. » Aussitôt l'administration départementale s'était empressée de voter une indemnité de 30 sous par jour, à compter du 5 juillet, pour les femmes et les vieillards, et de 10 sous pour les enfants. M. Guilhaud, arrivé dans notre ville, fit exécuter avec zèle ces mesures sur son ordre, M. Chaboceau, payeur du district, distribua six mille livres aux habitants (\*) [Hist. de l'ad. sup. du départ. des Deux-Sèvres, par Richard, t. 1er, p. 235, 236.].

Mais à peine le premier moment de terreur était-il passé que les Vendéens reparurent de nouveau à Parthenay sous les ordres de M. de Lescure. On était alors dans les premiers jours du mois d'août. Les généraux royalistes « avaient défendu aux paysans de conduire des bestiaux au marché dans les villes qui n'étaient point au pouvoir des Vendéens. M. de Lescure sut que, malgré cet ordre, les marchés de Parthenay étaient fort bien approvisionnés, il y fit une excursion, et tous les bestiaux qui étaient en vente furent saisis et envoyés à Châtillon. Il courut ce jour-là un assez grand danger : il passait dans une rue causant avec M. de Marsanges, à la tête de quelques cavaliers ; un gendarme qui était à cheval caché derrière la porte d'une cour la fit ouvrir brusquement et lui tira un coup de pistolet presque à bout portant: la balle passa entre lui et M. de Marsanges ; les cavaliers tuèrent le gendarme qui s'enfuyait au galop. On avait fait depuis quelque temps une proclamation pour annoncer aux républicains qu'on userait toujours d'exactes représailles. Parthenay devait, suivant cet ordre, être brûlé, puisque plusieurs de ses habitants avaient suivi Westermann lorsqu'il avait allumé les premiers incendies. M. de Lescure rassembla les habitants et leur dit : « Vous êtes bien heureux que ce soit moi qui prenne votre ville, car, suivant

notre proclamation, je devrais y mettre le feu ; mais, comme vous l'attribueriez à une vengeance personnelle pour l'incendie de Clisson, je vous fais grâce. » Toutefois il emmena en otage deux femmes des administrateurs et parut disposé à fermer les yeux sur le pillage quoiqu'il y répugnât beaucoup. Quelques soldats en profitèrent pour faire du dégât dans plusieurs maisons ; mais aucune violence ne fut faite à personne, au point qu'une femme ayant été tuée par hasard à sa fenêtre, les Vendéens s'en montrèrent désespérés et donnèrent mille francs à sa famille. La proclamation sur les représailles ne fut jamais exécutée (\*) [Mémoires de madame de la Rochejacquelein.]. » Bel exemple de modération donné par ces héros qu'on ne rougissait pas d'appeler des brigands.

A l'exception d'un engagement sans importance qui eut lieu, le 28 août 1793, presque aux portes de Parthenay, entre les paysans de M. de Lescure et les forces des généraux Bey et Burat, les hostilités se concentrèrent sur un autre théâtre, et notre ville commença à respirer. Les habitants rentrèrent peu à peu dans leurs demeures, et les autorités, dispersées depuis le mois de mai, reprirent leurs fonctions à la fin d'octobre (\*) [Histoire de Niort, par Briquet, t. 2. — Registres d'audiences du tribunal de Parthenay.]. Mais les maux des populations rurales étaient loin d'être à leur terme. C'est à cette époque que commencent les épouvantables dévastations des colonnes infernales qui seront une honte éternelle pour la république.

Formation des camps de Largeasse et de Chiché (1794). « L'étendue du camp de Cliché était d'un quart de lieue. Il avait pour retranchements des fossés profonds, et renfermait quatre mille hommes sous le commandement du capitaine Legros. Le général Macors avait tracé le plan du camp de Largeasse. Les retranchements en étaient faits avec plus d'art que ceux du camp de Chiché ; mais ils avaient moins d'étendue et ne renfermaient que trois mille hommes sous le commandement du capitaine Spital. Les Vendéens s'approchèrent plusieurs fois du camp de Largeasse, sans jamais oser l'attaquer (\*) [Histoire de Niort, par Briquet, t. 2, p. 147.]. »

Le 24 frimaire an II (décembre 1793), « le conseil a arrêté que le coffre en plomb où était le ci-devant duc de la Meilleraye, lequel a été extrait du tombeau où il était placé en l'église de Sainte-Croix, sera pareillement envoyé à ce district pour servir à terrasser les ennemis de la république (\*) [Regist. des délibérat. de l'hôtel de ville de Parthenay.]. » Un autre arrêté du même jour ordonne de transporter au district l'argenterie et les cloches des églises ; les citoyens Lory et Macé sont chargés de son exécution (\*) [Regist. des délibérations de l'hôtel de ville de Parthenay — La relique de la vraie croix échappa à la spoliation, grâce à un des commissaires qui la conserva jusqu'à la restauration du culte, époque à laquelle il la rendit à l'église de Sainte-Croix.].

Le 15 nivôse an II (1794), « le conseil en appréciant la sagesse et les lumières que le citoyen représentant (Lequinio) a développé dans son adresse (du 1er nivôse) aux citoyens de ce territoire; considérant que le moyen le plus sûr de consolider promptement notre liberté par l'instruction est de transformer les temples, qui furent si longtemps ceux du mensonge et de la superstition, en temples de lumière et de vérité; considérant que le seul temple qui doit exister à l'avenir est celui où l'on prêchera les principes de la raison et de la fraternité, ainsi que la pure vérité; considérant que toutes les villes de la république à la hauteur de notre révolution ont déjà renversé de dessus les autels les idoles de la superstition et du mensonge pour y placer le génie de la liberté; considérant que tout citoyen peut désormais rendre ses hommages à l'Éternel de la manière qu'il lui plaît, et exercer son culte en particulier où bon lui semble,

A arrêté à l'unanimité , l'agent national entendu, que de suite toutes les portes des églises et chapelles de cette commune seront fermées et interdites pour tous les cultes, ne devant servir que pour l'utilité publique; qu'en conséquence toutes les cloches seront descendues dans le plus bref délai, et que les vases d'argent et effets, tant en cuivre que fer, ainsi que tous les linges, ornements et autres effets existants dans lesdites églises, seront, avec lesdites cloches, envoyés à l'administration de ce district pour être employés plus convenablement pour le bien de la patrie ; que les citoyens Macé et Lory, notables, seront invités, par suite de la commission que

leur a donné le conseil le 24 frimaire dernier, de faire descendre lesdites cloches et de surveiller l'envoi qu'ils en feront faire à l'administration de ce district avec les autres effets desdites églises (\*) [Reg. des délib. de l'hôtel de ville de Parthenay.]. » Autre arrêté du 13 pluviôse an II ordonnant la destruction des halles de boucheries (\*) [I dem.].

Arrêté du 3 ventôse an II qui ordonne le changement des noms des rues. Ainsi le faubourg Saint-Paul prend le nom de canton du Bonnet-Rouge, la rue Morin celui de rue Ça-ira ; la porte Saint-Jacques celui de porte Révolutionnaire, le faubourg Saint-Jacques celui de canton des Sans-Culottes, etc., etc. (\*) [I dem.].

Un arrêté de la municipalité du 1er messidor an II désigne l'église des Cordeliers pour servir de temple de l'Être suprême et pour célébrer les décades (\*) [I dem.].

La Convention envoie dans l'ouest le régicide Ingrand avec mission d'y faire mettre à exécution la loi du 14 frimaire an II (4 décembre 1793) sur la réorganisation des autorités constituées. Le représentant devait épurer toutes les administrations, c'est-à-dire destituer tous les fonctionnaires qui ne se recommanderaient pas à la confiance de la république par leur exaltation révolutionnaire. Arrivé à Parthenay au mois de floréal an II (mai 1794), Ingrand procéda immédiatement à l'épuration du tribunal en présence de la société populaire réunie dans l'ancienne église des Cordeliers. Par arrêté du 13 floréal an II, il décida que le tribunal de Parthenay serait composé ainsi qu'il suit les citoyens Louis Sionneau maintenu dans la présidence, Louis Caunier aîné, marchand épicier, juge, à la place d'Olivier ; Nicolas Biget aîné, juge, en remplacement d'Allard nommé maire ; Pierre Lorfray aîné, juge, en remplacement d'Allonneau ; Joseph Deschamps, de Bressuire, ci-devant médecin, juge, à la place d'Ayrault. Thibaut fut maintenu commissaire national, et Bouchet, ci-devant juge, dut remplacer Hamelin dans les fonctions de greffier. Les juges suppléants furent : Rousseau, agriculteur ; François Baudet, Petit, ci-devant juge de paix d'Amilloux, et Cornuau-Poynot (\*) [Anc. reg. d'aud. du tribunal de Parthenay.].

Le représentant Lofficial, en mission près de l'armée et dans les départements de l'ouest, rend à Parthenay un arrêté, en date du 21 prairial an III, par lequel il réorganise le tribunal de district et la municipalité. Les nouveaux juges sont les citoyens Allard, actuellement maire ; Thibaut, commissaire national ; Gaby, administrateur du directoire du district ; Deschamps, déjà juge ; Petit, juge de paix d'Amilloux. Bouchet, greffier, est nommé commissaire national, et Baudet le remplace au greffe. Les juges suppléants sont : Baudoin, notaire ; Pineau, notaire ; Rousseau-Laspoix, Ardouin, notaire. Installation du nouveau tribunal le 25 prairial an III (\*) [I dem.].

La municipalité est composée de la manière suivante: MM. Boutet, maire ; Taffoireau, Louis-Charles Chaboceau, Guy Guillon, Joseph Cornuau, Joseph-Marie Coireau, Adrien Teilleux, Sébastien Pruel, Jacques Macé, formant le corps municipal ; Berthonneau, Cornuau-Bourreau, Hervé Gautier, François Lory, Vergier, Guionnet, Joseph Florisson, Louis Jarry, Jean Achard, Louis Aurliau, Bouleau, Thibaut, Crespeau, Maupillier, Bernard-Leféron, Chabirand, Biget, formant le conseil général de la commune ; Louis Caunier aîné, procureur de la commune (\*) [Reg. des délib. de l'hôtel de ville, de Parthenay.].

Suppression du tribunal de district de Parthenay en vertu de la constitution de l'an III qui n'en conserve qu'un seul par département.

Arrestation de la diligence de Parthenay à Saint-Maixent le 7 floréal an VII (\*) [Histoire de l'administration supérieure du département des Deux-Sèvres, par Richard.]

La constitution de l'an VIII rétablit les tribunaux d'arrondissements. Celui de Parthenay est ainsi composé : MM. Charles-Augustin Fribault, président ; Louis Sionneau et Sauzeau, juges ; Olivier et Joseph Gaby, suppléants ; Michel-Ange Allard, commissaire du gouvernement ; Baptiste Taffoireau, greffier. Les nouveaux juges sont installés le 18 prairial an VIII par M. André Charbonneau, premier sous-préfet de Parthenay (\*) [Anc. reg. d'aud. du trib. de Parthenay.].

Un arrêté du préfet des Deux-Sèvres, rendu le 3 fructidor an VIII en exécution de l'art. 15 de la loi du 28 pluviôse an VIII, nomme membres du conseil municipal de Parthenay les citoyens

dont les noms suivent : Prudent Baudoin, notaire, Jarry, orfèvre, Pruel, chirurgien, Louis Sionneau, juge, Chasteau, juge de paix, Gaby, juge suppléant, Supervielle, juge de paix, Michel—Ange Âliard, commissaire du gouvernement, Bouchet, avoué, Andrieux aîné, propriétaire, Antoine Taffoireau, médecin, Poisbeau, propriétaire, Thibaut, assesseur, Olivier Gaby aîné, Santerre-Deschamps, négociant, Cornuau, commis, Guilmot, aubergiste, Gautier, propriétaire, Marie Guillon-Pallinière, Jouffrault, de Voutegon (\*) [Reg. des délibér. de l'hôtel de ville.].

## ANNEXES

### **LISTE DES BAILLIS ET AUTRES OFFICIERS DE JUSTICE DE PARTHENAY OU DE GÂTINE.**

Goscelin, judicans leges,	vers l'an 1070
Geoffroy du Quairay, bailli du seigneur de Parthenay,	1287
Adam Dize, châtelain et receveur du seigneur de Parthenay audit lieu, et gouverneur de sa juridiction en Gâtine,	1337
Jean de l'Aubertière, bailli de Gâtine,	1417
Jean de la Chaussée, bailli de Gâtine,	1419-1440
Pierre Roigne, bailli de Gâtine,	1446
Nicolas Girault, procureur général du seigneur de Parthenay,	1450
Jacques Rataut, écuyer, bailli de Gâtine,	1465
Jean Martineau, bachelier en lois, châtelain de Parthenay pour Rataut,	1465
Chauvin, licencié en lois, lieutenant général du bailli de Gâtine,	
Jacques Cossin, lieutenant général du bailli de Gâtine,	1494
François Chapelain, bailli de Gâtine,	1514
Jean Grignon, procureur du seigneur de Parthenay,	1514
Antoiiiie Rataut, seigneur de Curzay, bailli de Gâtine,	1524
Jean Rolland, licencié ès lois, lieutenant général du bailli de Gâtine,	1562-1579
François Garnier, procureur fiscal,	1562
Balthazar Jarno, seigneur de Nantilly, bailli de Gâtine,	1572-1581
Jacques le Riche, avocat fiscal,	1580
Jean Meschinot, écuyer, seigneur de Raffou, licencié ès droits, bailli de Gâtine,	1584-1605
François Sabauvin, lieutenant particulier au bailliage de Gâtine,	1602
Pierre Garnier, écuyer, sieur de Vieux-Viré, bailli premier et principal juge du bailliage de Gâtine,	1634
Jean Clabat, écuyer, bailli de Gâtine,	1651
Pierre Taffoireau, bailli du duché de la Meilleraye à Parthenay,	1682
Michel Picault, sieur de la Joussamière, bailli du duché de la Meilleraye à Parthenay,	1685-1692
Antoine Leigné, lieutenant général au bailliage de Parthenay,	1685-1698
Pierre Pinau, lieutenant particulier au même bailliage,	1685
Louis-François Jallay, avocat en parlement, bailli du duché de la Meilleraye,	1712
Jacques Picault, sieur de la Joussamière, bailli du duché de la Meilleraye,	1720
Frogier, bailli du duché de la Meilleraye,	1722
Philippe Turquand, avocat ducal,	1722
Jérôme-Aimery Ayrault, bailli du duché de la Meilleraye à Parthenay,	1747-1789
Armand-Charles Chaboceau, lieutenant général du bailliage,	1767
Allonneau, lieutenant particulier du bailliage,	1771

Étienne Rivet, chanoine de Sainte-Croix, lieutenant particulier du bailliage,	1785
Allonneau, lieutenant général du bailliage,	1785
De Germon, procureur ducal,	1785
Ayrault de la Touillière, avocat ducal,	1785

### **LISTE DES SYNDICS ET DES MAIRES DE PARTHENAY DONT LES NOMS SONT CONNUS.**

Jean Dupond, syndic des habitants de Parthenay,	1561
André Nayrault, syndic,	1562
Jacques Sauzeau, syndic,	1593
François Pineau, syndic,	1631
Mathurin Leigné, syndic,	1632
Jacques Picault, syndic,	1633
Pierre Bon, syndic,	1685 et 1687
Nicolas Texier, syndic,	1692
Josias-Charles Olivier, sieur de la Chutelière, maire perpétuel de Parthenay,	1695
Les officiers du bailliage exercent les fonctions d'officiers municipaux depuis 1724 environ jusqu'en 1765.	
Gentilz, maire de Parthenay,	1765
Jean-Baptiste Esquot, maire,	1769
Pierre-Paul Allonneau, maire,	1774
Michel-Ange Allard, maire,	février 1790 -
novembre 1790.	
Etienne Rivet, maire,	novembre 1790 - 14
juin 1791.	
Bazile, nommé maire le 26 juin 1791, refuse Ces fonctions.	
Giraudeau-Germond, maire,	10 juillet 1791 - 6
décembre 1792.	
Jean Ardouin, maire,	6 décembre 1792 - 13
floréal an 11.	
Michel-Ange Allard, maire,	(13 floréal an II - 21
prairial an III).	
François Hervé-Boutet, nommé maire le 21 prairial an III, refuse ces fonctions, Il est remplacé par le citoyen Sionneau.	
Failly, maire,	an VIII

### **ANCIENNE CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DU BAILLIAGE DE PARTHENAY OU DE GÂTINE.**

La juridiction du duché de la Meilleraye et baronie de Parthenay comprenait dans son ressort :

1° La ville et faubourgs de Parthenay, les paroisses de Châtillon-sur-Thouet, la Chapelle-Bertrand, le Tallud, Pompaire, Saint-Aubin-le-Cloud, Viennay, et Adilly en totalité ou en partie ;

2° Les cinq châtelainies de la Ferrière, Autin, Bailliage-Bâton, Béceleuf et Coudray-Salbart, réunies à la baronie de Parthenay depuis fort longtemps. Elles n'avaient plus d'officiers de justice depuis cette époque et venaient plaider à Parthenay en première instance (\*) [Ces châtelainies appartenaient, on le sait, aux sires de Parthenay depuis un temps immémorial. Leur réunion à la baronie était opérée au XVII<sup>e</sup> siècle, ainsi que le constate le capucin Joseph Aubert dans son

mémoire manuscrit sur Parthenay. Il ajoute : « Le bailli (de Parthenay) était de robe courte, qui a droit de citer et mener l'arrière-ban ; la justice se rendait par ses lieutenants; depuis cent ans (c'est-à dire depuis 1593 environ), les baillis la rendent en robe de palais avec leurs lieutenants. »]. La châellenie de la Ferrière comprenait dans son ressort judiciaire les paroisses de la Ferrière, Cramard, Vandelogne, Sauray, la Peyratte, Oroux, l'Houmois, Chalandray, Gourgé en totalité ou en partie. Celle d'Autin comprenait les paroisses de Thénezay, Lamairé, Aubigny, Cherves et Ayron. Celle de Bailliage-Bâton comprenait les paroisses de Saint-Pardoux, Soutiers, Vouhé, Saint-Lin, les Groseillers, Saint-Marc-la-Lande, Mazières, Vautebis, Verruyes, Saint-Martin-du-Fouilloux, et Vasles en totalité ou en partie. Celle de Béceleuf comprenait les paroisses de Béceleuf, Xaintray, Vernou, le Beugnon, Rouvres, Cours, Germond, la Boissière-en-Gâtine, Pamplie, Fenieux, Champdeniers ( hors les quatre croix), la Chapelle-Séguin où était située l'abbaye de l'Absie dont les religieux plaidaient à Fontenay depuis 1364, Surin, Ardin, Saint-Ouenne, Allonne en totalité ou en partie. Enfin, celle du Coudrav-Salbart comprenait les paroisses de Champeaux, Saint-Denis, Echiré, Faye-sur-Ardin, et Saint-Gelais en totalité ou en partie.

3° Les cinq châellenies de Châteauneuf-en-Gâtine, Hérisson, Champdeniers, Azay-Poupelinière, et Villiers-en-Gâtine qui venaient plaider en appel à Parthenay (\*) [Ces châellenies appartenaient à des seigneurs qui étaient vassaux des barons de Parthenay, ainsi que nous l'avons expliqué au commencement de ce livre.]. La châellenie de Châteauneuf comprenait dans son ressort judiciaire les paroisses de Largeasse, Traye, Bouin, Saint-Aubin-le-Cloud, Fénéry, Saint-Denis, Germond, les Groseillers, Oroux, et la Peyratte en totalité ou on partie, et enfin le fief de Gastine-en-Boisragon dans la paroisse de Brelou, et la justice du Petit-Châteauneuf dans la paroisse de l'Houmois. La châellenie de Hérisson comprenait une petite partie du quartier de la citadelle (la maison où est l'hôpital) et de la paroisse du Sépulcre à Parthenay, et les paroisses de Hérisson, Gourgé, Fénéry, Pougne, Saint-Aubin, Secondigny, Clessé, le Beugnon, Neuvi, la Boissière-en-Gâtine, Saint-Pardoux, Aubigny, la Chapelle-Bertrand, Cherves et Cramard eu totalité ou en partie. La châellenie de Champdeniers comprenait le bourg de Champdeniers, le bourg de la Chapelle-Bâton et une partie des paroisses de Germond et de Saint-Denis. Les officiers de justice de Parthenay contestaient cette étendue de la juridiction de Champdeniers qu'ils prétendaient restreindre dans le bourg seulement entre les quatre croix ou barrières. La châellenie d'Azay ne comprenait que la paroisse d'Azay, et celle de Villiers-en-Gâtine ne comprenait également que la paroisse de Villiers.

**ÉTAT DE LA GÂTINE VERS L'AN 1750**, d'après une carte alphabétique du Poitou qu'on suppose avoir été dressée par les ordres de l'Intendant de la province (1)

Noms des paroisses	Noms des seigneurs	Feux	Charrues	Élections
Ardin	M. de la Roche-Allard.	329	44	Niort.
Adilly	Le sieur de Tennesue.	57	11	Niort.
Aubigny	Les héritiers de M. de Garnier.	93		Poitiers.
Allonne	M. Clavrier d'Allonne.	284	45	Niort.
Azay-sur-Thouet	Duchilleau.	219		Poitiers.
Beaulieu	Le de duc de Mazarin.	150	33	Niort.
Béceleuf	Le de duc de Mazarin.	130	18	Niort.
Chalandray	Mme la duchesse de la Meilleraye.	39		Poitiers.
Champdeniers	M. du Luc (2).	274	11	Niort.
Châtillon-en-Parthenay	Mlle de Duras (3).	81		Poitiers.
Clessé	M. le Comte du Vigeant.	144		Poitiers.
Cramard	M. Desfranc de la Bretonnière et M. de	85		Poitiers.

	Rouilly.			
Doux (hameau de la paroisse de Thénezay)	Mme la duchesse de la Meilleraye.	141		Poitiers.
Echiré	M. de la Taillée et M. le duc de Mazarin.	252		Niort.
Fénérix	M. de la Tour-Girard.	47		Niort.
Fenioux	M. le duc de Mazarin.	254	39	Niort.
Fomperron	M. l'abbé des Châtelliers.	170		Poitiers.
Germont	M. de Cornioux.	123	19	Niort.
Gourgé	M. d'Orfeuille (4).	240		Poitiers.
Hérisson et Pougne	M. de Clisson, grand sénéchal d'Aunis	90	11	Niort.
La Boissière-en-Gâtine	M. Vincent de Villegué.	98		Poitiers.
La Chapelle-Bertrand	M. le marquis de Sourdis.	94		Idem.
La Chapelle-Seguin	M. le Duc.	96	12	Niort.
La Chapelle-St-Etienne	M. Deridan.	135	16	Thouars.
La Chapelle-St-Laurent	Mme la comtesse de Clisson.	289	54	Idem.
La Chapelle-Thireuil	M. de Vandié de Bois-Chapeleau.	130	24	Fontenay.
La Ferrière-en-Parthenay	Mme la duchesse de la Meilleraye.	58		Poitiers.
Lamairé.	Idem.	77		Idem.
La Pagerie (ham. de la paroisse de Vasles)	Mme l'abbesse de Sainte-Croix.	114		Idem.
La Peyratte	M. le prieur du lieu.	170		Idem.
La Boissière-Thouarçaise	M. de Tennesue (5).	54	15	Thouars.
Largeasse	M. Darnacq.	145	43	Idem.
Le Breuil-Pugny ou Bernard	M. de Montroy.	180	14	Idem.
Le Buceau	M. le prieur du lieu.	173	46	Fontenay.
Le Beugnon	M. de Gallon.	153	16	Niort.
Le Chillou	M. Clabat du Chillou (6)	80		Poitiers.
Les Groseillers	M. du Pont-Jarnaux (7).	24	9	Niort.
Les Moutiers	M. de Bogueville	180	33	Thouars.
Le Tallud	M. de Viennay, conseiller au parlement (8)	105	25	Niort.
L'Houmois	M. de Vassé de la Rochefaton.	69		Poitiers.
Maisontiers	M. Tusseau de Maisontiers.	34		Poitiers.
Mazières	M. de Breuillac de Pressignv.	106	20	Niort.
Neuvi	M. le comte du Vigeant.	106		Poitiers.
Oroux	M. Clabat de la Pommeraye	54		Idem.
Pamplie	M. de Bois-Soudant	104	15	Niort.
Parthenay	Mlle de Duras (9).	850		Poitiers.
Pompaire	Idem.	82		Idem.
Pressigny	M. de Choupes.	110		Idem.
Saint-Aubin-le-Cloud	M. Dubois, président au parlement.	203	50	Niort.
Saint-Germain	M. de la Roche-Ayrault.	60		Poitiers.
Saint-Lin	M. de la Moussière.	76	18	Niort.
Saint-Laurs	Le prieur du lieu.	84	10	Fontenay.
Saint-Marc-la-Lande	Les religieux du lieu.	83	16	Niort.
Saint-Martin-du-	M. de Boisragon.	108		Poitiers.

Fouilloux				
Saint-Pardoux	M. de Brusson(10).	298	47	Niort.
Saint-Paul-en-Gâtine	Le prieur du lieu et M. de la Roche du Maine.	145	32	Fontenay.
Sauray (11)	M. le duc de Mazarin.	43	9	Niort.
Secondigny	Le roi (12)	280	52	Idem.
Scillé	Le prieur du lieu.	116	20	Fontenay.
Soutiers	M. le duc de Mazarin.	49	7	Niort.
Thénezay	Mme la duchesse de la Meilleraye.	321		Poitiers.
Vasles	Mme l'abbesse de Sainte-Croix.	180		Idem.
Vautebis	M. de la Barre-Sauvagère.	156		Idem.
Vernou	Mlle de Charollais.	325		Idem.
Verruyes	Mme de Breuilhac du Petit-Chêne.	331		Idem.
Viennay	M. Pinault de Viennay.	60		Idem.
Vouhé	Mme de Breuilhac de Pressigny (13).	100	20	Niort.
Xaintray	Mme l'abbesse de Sainte-Croix de Poitiers.	78	7	Idem.

(1) [Ce manuscrit appartient à M. Bonsergent conservateur de la Bibliothèque de Poitiers, qui me l'a communiqué.]

(2) [En 1716, c'était encore un membre de la famille de Luc-Béranger qui possédait Champdeniers. Il l'avait acquis du marquis de Vienne, qui le tenait lui-même du marquis de Broglio.]

(3) [Louise-Jeanne de Durfort de Duras, duchesse de Mazarin et de la Meilleraye, baronie de Parthenay, épouse de Guy d'Aumont.]

(4) [La famille Guischard d'Orfeuille, dont deux membres, Charle-Henri Guischard d'Orfeuille et Jean-Baptiste-Gabriel-François-Henri Guischard d'Orfeuille, émigrèrent pendant la révolution et servirent dans l'armée des princes.]

(5) [La famille Chasteigner de Tennesue, dont plusieurs membres, Alexandre-Marie-Roch Chasteigner de Tennesue, maréchal des camps et armées du roi, René-Bonaventure-François Chasteigner de Tennesue, et Jean-Gabriel-Alexandre Chasteigner de Tennesue, major des canonniers gardes-côtes, émigrèrent pendant la révolution et servirent dans l'armée des princes.]

(6) [Jean Clabat, l'un de ses ancêtres, avait été bailli de Gâtine au XVI<sup>e</sup> siècle.]

(7) [Ancienne famille de Gâtine, dont l'un des membres, Balthazar Jarno, avait été bailli de Parthenay au XVI<sup>e</sup> siècle. M. Marc Jarno du Pont émigra à la révolution et servit dans l'armée des princes.]

(8) [Il possédait le château de la Peschellerie, près du Tallud.]

(9) [Louise-Jeanne de Durfort de Duras, duchesse de Mazarin et de la Meilleraye.]

(10) [En 1716, c'était le sieur de la Barre.]

(11) [Les commissaires de la marine de Rochefort prenaient depuis longtemps des arbres à Sauray pour la construction des vaisseaux.]

(12) [En 1716, c'était le duc de Mazarin.]

(13) [En 1716, c'était le duc de Mazarin.]

**GÉNÉALOGIE EXPLICATIVE DE L'ORIGINE DES PARTHENAY-LARCHEVÊQUE** (Tableau n° 1)

		Emenon, comte de Poitou de 832 à 839, mort en 866.		
Adhémar, comte de Poitou (892-902), mort en 926.			Adalelme, s'illustre à la défense de Paris contre les Normands eu 885 et vivait encore en 894.	
	Geoffroy 1 <sup>er</sup> , comte de Charroux ou de la Marche, vivant en 870.			Maingot 1 <sup>er</sup> , tige des vicomtes d'Aunay.
		1°) Sulpice, comte de la Marche.	2°) N	3°) N
Boson le Vieux, mort en 959, tige des comtes de Périgord.	Hugues le Veneur (936-954), tige de la maison de Lusignan.	Aymar, seigneur de Pons en 989, tige de la maison de Pons.	Seigneurs de Parthenay. Voir leur généalogie suivie à la page suiv.	Seigneurs de Talmont.

GÉNÉALOGIE DES PARTHENAY-LARCHEVÊQUE (Tableau n° 2)

			Josselin 1°, seigneur de Parthenay, mort vers l'an 1012.		
			Guillaume 1°, seigneur de Parthenay, épouse Aremgarde. Mort en 1058 environ.		
Guillaume	Josselin II, seigneur de Parthenay et archevêque de Bordeaux. Mort en 1086.	Simon 1°, vidame de Parthenay, épouse Milésende de Lusignan. Mort en 1075 environ.	Guelduin, seigneur de Parthenay, épouse Pétronille (1086-1093).	Ebbon, seigneur de Parthenay, épouse Phanie (1093-1110)	Béatrix, religieuse à Notre- Dame de Saintes.
Hugues	Guillaume II, trésorier de St-hilaire, seigneur de Parthenay, mort en 1120.	Simon II, seigneur de Parthenay, épouse Empéria (1110-1121).	Odon.	Guelduin	Simon
		Guillaume III Larchevêque, seigneur de Parthenay, épouse Théophanie (1121-1140)			
		Guillaume IV Larchevêque, seigneur de Parthenay, épouse Rosane (1140-1182)			
	Guillaume	Hugues 1 <sup>er</sup> Larchevêque, seigneur de	Josselin		

			Parthenay, épouse Damète (1182-1218)		
	Guillaume V Larchevêque, seigneur de Parthenay, épouse Amable de Rancon (1118-1243)			Létice, épouse Aimery, seigneur de la Rochefoucault	
Hugues II Larchevêque, seigneur de Parthenay, épouse Valence de Lusignan (1143-1271)	Jacquette, épouse Pérusse, seigneur de Saint- Bonnet.	Isabelle, épouse Maurice de Belleville, seigneur de Montaigu.		Jeanne, épouse Pierre de Rostremen.	
Guillaume VI Larchevêque, seigneur de Parthenay, épouse en premières noces, Jeanne de Montfort, et en secondes noces Marguerite de Thouars (1271-1308)	Hugues, prend part avec son frère à la campagne de Flandre en 1304 ; on croit qu'il y périt.	Marie	Alix, épouse Hugues Maingot, sire de Surgères.	Jeanne, fiancée avec Pierre de la Brosse en 1273.	Marguerite, abbesse de Fontevrault.
Jean 1er Larchevêque, seigneur de Parthenay, épouse en premières noces Marie de Beaujeu, et en secondes noces, Jeanne Maingot (1308-1358)	Hugues	Létice, épouse Maurice de Belleville, sire de Montaigu.	Marie, épouse Girard Chabot, seigneur de Retz et de Machecoul.	Isabeau, épouse Jean d'Harcourt, vicomte de Châtellerault.	Guy, issu du second mariage de son père. Tige de la branche cadette des Parthenay- Soubise qui s'éteignit au XVI <sup>e</sup> siècle en la personne de Catherine de

			Parthenay.
Guillaume VII Larchevêque, seigneur de Parthenay, épouse Jeanne de Mathefelon (1358-1401)	Marie, épouse Aymar de Maumont, seigneur de Tonnay- Boutonne.	Aliénor, abbesse de Bonneval- les-Thouars et de Fontevrault.	
Jean II Larchevêque, seigneur de Parthenay, épouse Brunissende de Périgord. Il meurt sans enfant en 1427.		Marie, épouse en 1376 Louis 1 <sup>er</sup> de Châlons, comte de Tonnerre et d'Auxerre.	Jeanne, épouse en 1390 Guillaume de Harcourt, vicomte de Melun, comte de Tancarville.
	Marguerite de Châlons, épouse Olivier d'Husson.		Marguerite de Melun, épouse Jacques d'Harcourt.
			Marie d'Harcourt, épouse Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois, qui devient seigneur de Parthenay en 1458.

**GÉNÉALOGIE DES DUNOIS-LONGUEVILLE (Tableau n° 3)**

	<p>Jean, batard d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville, seigneur de Parthenay en 1458, épouse Marie d'Harcourt. Il meurt en 1468.</p>	
	<p>François 1er d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville, seigneur de Parthenay, épouse Agnès de Savoie (1468-1491).</p>	
<p>François II d'Orléans, duc de Longueville, seigneur de Parthenay, épouse Françoise d'Alençon (1491-1513).</p>	<p>Louis 1er d'Orléans, duc de Longueville, seigneur de Parthenay, épouse Jeanne de Bade-Hochberg. Il meurt en 1516.</p>	<p>Jean, cardinal et évêque d'Orléans.</p>
<p>Rénée d'Orléans, morte en 1515.</p>		
<p>Claude d'Orléans, duc de Longueville, seigneur de Parthenay, mort en 1524.</p>	<p>Louis II d'Orléans, duc de Longueville, seigneur de Parthenay, épouse Marie de Lorraine. Il meurt en 1536.</p>	<p>François, marquis de Rothelin, épouse Jacqueline de Rohan-Gié.</p>
	<p>François III d'Orléans, duc de Longueville, seigneur de Parthenay, mort sans postérité en 1554.</p>	
	<p>Léonor d'Orléans, duc de Longueville, seigneur de Parthenay, épouse Marie de Bourbon Saint-Paul (1551-1573).</p>	<p>Françoise, épouse le François, tige des premier prince de marquis de Rothelin. Condé.</p>
	<p>Henri 1er d'Orléans, duc de Longueville, seigneur de Parthenay, épouse Catherine de Gonzague-Nevers (1573-1595).</p>	<p>François, comte de Saint-Paul, épouse Anne de Caumont, marquise de Fronsac.</p>
	<p>Henri II d'Orléans,</p>	

duc de Longueville,  
vend sa baronie de  
Parthenay au maréchal  
de la Meilleraye en  
1641.

Marie duchesse de L'abbé d'Orléans, mort  
Nemours, morte en en 1694.  
1707.

## GÉNÉALOGIE DES LA PORTE-LA-MEILLERAYE (Tableau n° 4)

Guillaume de la Porte, fils puîné d'un seigneur de Vézin.

Raoul de la Porte, seigneur de la Lunardière, intendant du duc de Longueville à Parthenay en 1530, épouse Madeleine Chapelain.

François de la Porte, seigneur de la Lunardière et de la Meilleraye, épouse en premières noces Claude Bochart, et en secondes noces, Madeleine Charles. Il meurt en 1585.	Jean de la Porte, prieur de la Maison-Dieu et de Parthenay-le-Vieux.	Une fille qui épouse le seigneur de la Tour Signy.
---	--	--

Suzanne de la Porte, issue du premier mariage de son père, épouse François Duplessis de Richelieu.	Charles 1 <sup>er</sup> de la Porte, issu du second mariage de son père, seigneur de la Lunardière et de la Meilleraye, épouse en 1596 Claude de Champlais.	François de la Porte, seigneur de la Jobelinière.	Raoul de la Porte, seigneur de Boisliet.	Amédée de la Porte, chevalier de Malte, mort en 1664.	Léanore de la Porte, épouse François de Chivré.
Le cardinal de Richelieu.	Charles II de la Porte, duc de la Meilleraye, maréchal de France, épouse en premières noces Marie Ruzé d'Effiat, et en secondes noces Marie de Cossé. Il meurt en 1664.	Armand-Charles de la Porte, duc de Mazarin et de la Meilleraye, épouse Hortence Mansini. Il meurt en 1713.			
Paul-Jules-de la Porte, duc de Mazarin et de la Meilleraye, épouse en 1685 Armande de Durfort.	Marie-Charlotte, épouse le marquis de Richelieu.	Marie-Anne, abbesse du Lys.	Marie-Olympe, épouse Louis-Christophe Gigault, marquis de Bellefonds.		
Guy-Paul-Jules de la Porte, duc de Mazarin et de la Meilleraye, épouse Louise-Françoise de Rohan. Il meurt en 1738	Armande-Félicie de la Porte, épouse, en 1709, Louis de Maillé.				

Charlotte-Antoinette de la  
Porte, épouse, en 1733, le duc  
de Duras.

Louise-Jeanne de Durfort de  
Duras, duchesse de Mazarin et  
de la Meilleraye, épouse  
Marie-Guy d'Aumont. En 1776  
elle vend le duché de la  
Meilleraye au comte d'Artois.





CHARLES  de la PORTE  
Duc de la Meilleraye.  
Maréchal de France. Baron de Parthenay.  
*né à Parthenay ou à la Meilleraye en 1609.*  
*mort à Paris en 1704.*



Parthenay

## TABLE DES MATIÈRES.

CHAP. 1er. — DES ORIGINES. — Situation de Parthenay ; ses fortifications. — La Gâtine. — Fiefs principaux de la baronie de Parthenay. — Pierres druidiques. — Voies romaines. — Origines distinctes de Parthenay et de Parthenay-le-Vieux. — Développements de cette ville. — Origines du château. — Archiprêtre de Parthenay. — Prieuré de Saint-Laurent. — Parthenay, chef-lieu d'un Pagus. — Les vigueries de Gâtine.

CHAP. II. — PARTHENAY ET LES PREMIERS LARCHEVÊQUE DURANT LES XI<sup>e</sup> ET XII<sup>e</sup> SIÈCLES. GUERRES FÉODALES ; FONDATIONS. — Origine de la famille Larchevêque. — Josselin 1er, seigneur de Parthenay. — Ancien mode de succession. — Guillaume 1er. — Construction et siège du château de Germon. — L'île de Vix. — Les draps de Parthenay. — Fondation de l'église et du bourg de Saint-Lin. — Josselin II, seigneur de Parthenay et archevêque de Bordeaux. — Fondation du prieuré et formation du faubourg St-Paul. — Fondation du bourg de la Ferrière. — Fondation de Secondigny. — Vie de Josselin II. . . — Origine du nom de Larchevêque. — Simon 1er, vidame de Parthenay, à la conquête de l'Angleterre. — Fondation de l'église de Parthenay-le-Vieux. — Guerre civile en Gâtine. — Le sire de Parthenay à la croisade. — Fondations de Sainte-Croix et du Sépulcre. — Guerres féodales. — Guerre entre le sire de Parthenay et le comte de Poitou. - L'abbaye de l'Absie. — Prise de Parthenay par le comte de Poitou. — Nouvelle guerre féodale. — Saint-Bernard et le duc d'Aquitaine à Parthenay. — Donations pieuses. — Fondation de la Maison-Dieu. — Fondation de l'abbaye du Bois-d'Allonne.

CHAP. III. — ATTITUDE DES SIRES DE PARTHENAY PENDANT LA PREMIÈRE PÉRIODE DES GUERRES ENTRE LES ROIS DE FRANCE ET D'ANGLETERRE. — Lettre du roi Jean Sans-Terre au sire de Parthenay. — Fidélité du sire de Parthenay au roi d'Angleterre. — Prise de Parthenay par Philippe-Auguste. — Jean Sans-Terre à Parthenay. — Différend entre Guillaume V Larchevêque et Henri III, roi d'Angleterre. — Soumission du sire de Parthenay au roi de France. — Sa nouvelle alliance avec l'Angleterre. — Il signe une trêve avec Louis IX. — Nouvelle défection. — Garnison anglaise à Parthenay. — Soumission définitive de Guillaume V au roi Louis IX. — Charte de donation à l'abbaye du Bois-d'Allonne.

CHAP. IV. — PARTHENAY ET LES LARCHEVÊQUE DEPUIS LOUIS IX JUSQU'A PHILIPPE DE VALOIS. — Le sire de Parthenay épouse la fille de Geoffroy à la Grand'Dent. — Traités conclus par lui avec le prieuré de Parthenay-le-Vieux et l'abbaye du Bois-d'Allonne. — Le sire de Parthenay à la conquête des Deux-Siciles. — Ordonnance des rachats. — Donations. — Charte du faubourg Saint-Jacques. — Le sire de Parthenay à la guerre de Flandre. — Les Parthenay-Soubise. — Les cordeliers de Parthenay. — Commanderies des templiers en Gâtine. — interrogatoire du commandeur de la Boissière. — Les lépreux. — Maladrerie de Parthenay. — Procès du sire de Parthenay accusé d'hérésie.

CHAP. V. — LES SIRES DE PARTHENAY PENDANT LA GUERRE DE CENT ANS. — Jean Larchevêque, gouverneur de Saintes. — Son zèle et son courage. — Le sire de Parthenay au siège de Saint-Jean-d'Angély. — Il est fait prisonnier à Maupertuis. — Guillaume VII Larchevêque nommé lieutenant général du roi en Poitou. — Il combat à Navarette, à la Roche-sur-Yon, au pont de Lussac, Limoges. — Camp anglais sous Parthenay. — Le sire de Parthenay, gouverneur du Poitou pour l'Angleterre. — Son opiniâtreté à Thouars assiégé par Duguesclin. — Il se soumet à Charles V. — Résultats de cet acte. — Le sire de Parthenay gardien de la paix en Poitou. — Ses nouveaux combats. — Grandeur de sa maison. — Il combat à Nicopolis. — Roman de Mellusine composé à Parthenay. — Rôle de Jean II Larchevêque dans la querelle des Bourguignons et des Armagnacs. — Siège de Parthenay par le comte de Richemont. — Vente de Parthenay. Ravages en Gâtine. — Convention d'Angers. — Rédaction des coutumes du Poitou à Parthenay. — Siège de Parthenay par l'armée du Dauphin — Traité de Parthenay-le-Vieux. — Tentative de Jacques d'Harcourt sur Parthenay. — Donation de Parthenay.

CHAP. VI. — RICHEMONT ET LES LONGUEVILLE, SEIGNEURS DE PARTHENAY, JUSQU'AUX GUERRES DE RELIGION. — Fréquents séjours de Richemont à Parthenay. — La vicomtesse de Thouars se réfugie dans cette ville et demande protection à Richemont. — On bat monnaie à Parthenay. — Expédition du sire de Parthenay contre Mervent. — Assemblée de barons à Parthenay. — Épidémie. — Transaction entre le sire de Parthenay et la Maison-Dieu. — Aspect de Parthenay au moyen âge. — Le comte de Dunois et de Longueville, seigneur de Parthenay. — Confiscation de Parthenay. — Prévôté de Saint-Laurent. — Bailliage de Gâtine. — Siège de Parthenay par Charles VIII. — Tendances des seigneurs à abandonner leurs terres. — Garnisons à Parthenay. — Jacques du Fouilloux. — Anciennes institutions municipales de Parthenay. — Procès entre la ville et la Maison-Dieu ; sécularisation de l'hôpital.

CHAP. VII. — PARTHENAY PENDANT LES GUERRES DE RELIGION. — Premières prédications de la Réforme en Gâtine ; elles obtiennent peu de succès. — Pillage de Parthenay par les huguenots. — Prise de Parthenay par d'Andelot. — Le capitaine Allard. — Passage des armées catholiques et protestantes après la bataille de Montcontour. — Contre-coup de la Saint-Barthélemy à Parthenay. — La ville refuse de recevoir garnison. — Passages du duc d'Alençon et du roi de Navarre. — Inondations. — Effets de l'édit de Nemours à Parthenay. — Tentative des huguenots sur la ville ; procession du Pétard. — Peste. — Nouvelle tentative des huguenots. — M. de Malicorne, gouverneur du Poitou, à Parthenay. — Tentative des ligueurs sur Parthenay. — Transaction entre les catholiques et les protestants de la ville. — Élection de Parthenay. — Lettre de Louis XIII au gouverneur de la ville. — Passage de ce monarque. — Richelieu à Parthenay. — Établissement des capucins et des ursulines. — Collège de Parthenay. — Ruine du château.

CHAP. VIII. — LES LA PORTE-LA-MEILLERAYE, SEIGNEURS DE PARTHENAY. — Origine des la Porte. — Leur arrivée à Parthenay. — François de la Porte, avocat au parlement de Paris. — Acquisition de la seigneurie de la Meilleraye. — Biographie du maréchal duc de la Meilleraye, seigneur de Parthenay. — Malversations dans les finances à Parthenay. — Le duc de Mazarin et Hortense Mancini. — Construction du château de la Meilleraye. — Grand procès relatif à la baronnie de Parthenay. — Érection de l'hôpital général de Parthenay. — Établissement des filles de l'Union-Chrétienne. — Derniers ducs de la Meilleraye. — Mairie perpétuelle de Parthenay. — Tarif de 1749. — Renouvellement de la mairie par l'édit de 1764. — Le comte d'Artois, dernier seigneur de Parthenay.

LA RÉVOLUTION. — Parthenay, chef-lieu de district. — M. Chasteau, député à l'Assemblée législative. — Le tribunal de district. — L'administration du district. — La municipalité ; quelques-uns de ses actes. — Le clergé. — Société des Amis de la Constitution. — Le général Leféron. — Premiers mouvements de la Vendée. — Adresse du district de Parthenay à la Convention. — Guerres de la Vendée z M. de Lescure et Westermann à Parthenay. — Mission de M. Guilhaud. — Nouvelle apparition de M. de Lescure à Parthenay ; sa modération. — Divers arrêtés de la municipalité. — Le régicide Ingrand à Parthenay. — Le tribunal et la municipalité en l'an III et en l'an VIII.

Liste des baillis et autres officiers de justice de Parthenay et de Gâtine.

Liste des syndics et des maires de Parthenay dont les noms sont connus.

Ancienne circonscription judiciaire du bailliage de Parthenay ou de Gâtine.

État de la Gâtine vers l'an 1750, d'après une carte alphabétique du Poitou.

Généalogie explicative de l'origine des Parthenay-Larchevêque. Tableau n° 1.

Généalogie des Parthenay-Larchevêque. Tableau n° 2.

Généalogie des Dunois-Longueville. Tableau n° 3.

Généalogie des la Porte-la-Meilleraye. Tableau n° 4.